

# Liste des pièces justificatives constituant le dossier de candidature

*dans le cadre d'une demande d'admission directe en 2ème ou 3ème année des études de santé*

*(Arrêté du 24 mars 2017 modifié)*

*Les pièces justificatives composant le dossier de candidature doivent impérativement être présentées dans l'ordre suivant et uniquement en RECTO :*

1. Déclaration sur l'honneur (voir formulaire téléchargeable sur le site)
2. Lettre de motivation détaillée précisant les raisons de la candidature
3. Curriculum Vitae détaillé à partir de l'année d'obtention du baccalauréat
4. Copie de tous les diplômes obtenus, baccalauréat inclus.
  - ➔ Tout document délivré à l'étranger devra obligatoirement être accompagné de sa traduction officielle en français ;
  - ➔ Si le diplôme permettant de candidater est en cours d'obtention, une attestation de l'établissement d'enseignement précisant que s'il remplit les conditions définies par le règlement d'examen, il pourra prétendre obtenir son diplôme au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2026
  - ➔ Copie de l'arrêté de nomination (uniquement pour les enseignants chercheurs)
5. Copie de la pièce d'identité (Carte nationale d'identité ou Passeport, en cours de validité)

**⚠ Attention :** Le formulaire de candidature en ligne constitue une démarche obligatoire et complémentaire au dossier de candidature. Aucune pièce papier ou document physique relatif à ce formulaire ne doit être ajouté au dossier. La candidature en ligne doit simplement être complétée via le lien disponible